



Circulaire n° 3791

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes, aux offices sociaux et
aux autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

Objet : COVID-19 – Règlement grand-ducal du 20 mars 2020

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe une copie du règlement grand-ducal du 20 mars 2020 prévoyant de nouvelles mesures de crise par modification du règlement grand-ducal du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding